

Guerre et profits : la confiscation des profits illicites en France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1944-années 60)

Une conférence de :

Marc Bergère, maître de conférences en histoire contemporaine, Université Rennes 2/Cerhio-Cnrs

Présentée dans le cadre des **Conférences-midi du CIEQ**

Le jeudi 18 janvier 2007

12h00

Local 1002-R



A l'issue des deux guerres mondiales, les autorités politiques françaises ont tenté d'épurer les comptes des citoyens (producteurs et entrepreneurs notamment) qui avaient bénéficié ou profité des circonstances pour s'enrichir. Ainsi, au lendemain de la Seconde guerre mondiale, cette forme d'épuration, orchestrée par l'État sous l'autorité du ministère des finances, vise à frapper au portefeuille par un système d'amendes et de confiscations « tous ceux qui ont édifié des fortunes scandaleuses sous l'Occupation au détriment de la France », c'est-à-dire « les traîtres et les trafiquants du marché noir », pour reprendre l'expression du Conseil national de la Résistance. Or paradoxalement, alors que cette dernière opération incarne le principal et surtout le plus complet programme d'épuration économique *stricto sensu*, elle a été très peu étudiée par les historiens et reste donc à ce jour méconnue ou plutôt mal connue. C'est précisément cette procédure de justice fiscale que nous proposons d'éclairer à la lumière de sources nouvelles (archives du ministère de l'Économie et des finances -CAEF-) et de recherches encore inédites. Pour ce faire, après une présentation rapide de l'organisation de la procédure, l'exposé dresse un premier bilan de cette épuration comme phénomène social d'ampleur et durable.